

Rythmes scolaires

Comité de pilotage

17 novembre 2016

LE GRAND LUCE

Ordre du jour

1. Les incontournables de la réforme
2. Organisation de la semaine
3. Bilan de la nouvelle organisation
4. Personnel mobilisé
5. Du personnel formé
6. Statistiques de fréquentation
7. Activités proposées
8. Aides financières
9. Budget en dépenses et en recettes
10. Effort financier de la commune
11. Le Projet Educatif de Territoire

Les incontournables de la réforme

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes, mis en œuvre à la rentrée 2013 :

- l'étalement des **24 heures d'enseignement** hebdomadaire sur **neuf demi-journées, incluant le mercredi matin** ;
- **une journée de classe de maximum 5 heures 30**
- **et une demi-journée de maximum 3 heures 30** ;
- **une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum**
- **3 heures d'activités éducatives par semaine.**

Les incontournables de la réforme

Le décret du 8 mai 2014 permet **des assouplissements adaptés aux réalités locales** qui le nécessitent.

Les cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, demeurent obligatoires, mais les communes ont la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur un seul après-midi.

La commune du **Grand Lucé** a fait le choix de regrouper les activités péri-scolaires le **vendredi après-midi** (délibération du 16 mai 2014).

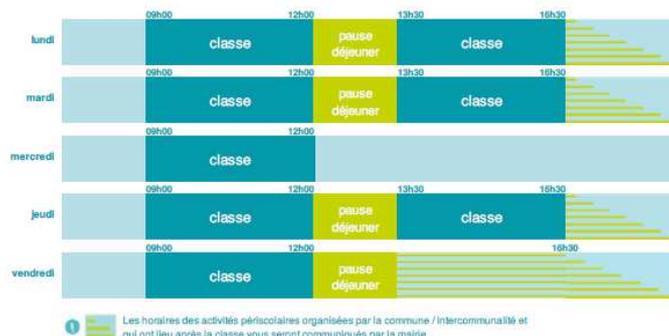
Choix validé par le Recteur de l'académie de Nantes, pour une période de 3 ans, soit jusqu'au **31 août 2017** (arrêté du 25/06/2014).

Organisation de la semaine

Horaires de l'année scolaire 2016 - 2017

École primaire publique - Le Grand-Lucé (72150)

Dans cette école, le nombre d'heures de classe par semaine est inférieur aux 24 heures prévues pour la scolarité des élèves. Les heures manquantes sont reportées sur le temps des vacances d'été. Une information détaillée vous sera transmise par l'école.



Le choix a été validé en conseil municipal lors de la séance du 16 mai 2014

Bilan de la nouvelle organisation

Les points forts :

Un après midi libéré

Régularité des journées

Des animations proposées par des intervenants extérieurs plus faciles sur un après-midi

Un large choix d'activités, conséquence d'une plage de 3 heures consécutives, un planning connu à l'avance

La gratuité des activités

Bilan de la nouvelle organisation

Les points forts :

Pour les enseignants : le temps NAP est bien distinct du temps scolaire. Pas de confusion pour les enfants
Avantage des 5 matinées d'école

Facilité d'accès aux locaux municipaux (stade, gymnase, piscine, terrain multisports, etc...)

Bilan de la nouvelle organisation

Les points faibles

La journée d'école n'est pas allégée (sauf le vendredi)

Les enfants peuvent être plus fatigués le soir ?

Les enfants sont plus énervés le vendredi après-midi

Un taux de fréquentation des NAP moins élevé

Des animatrices plus fatiguées à certains moments

Le partage des locaux de l'école peut être difficile à gérer, (installation et désinstallation du matériel)

Personnel mobilisé

Ecole maternelle

Marinette BREVARD, Référente école maternelle
 Isabelle BESNARD, ATSEM
 Caroline POTTIER, Agent d'animation
 Gisèle CHIRON, Agent d'animation en CDD
 Cyndie LEROY (apprentissage CAP Petite Enfance)
 Mélanie PELE, Agent d'animation en CDD
 Et une bénévole Mado PAPILLON

Taux d'encadrement :
 1 animateur pour 14 enfants

Ecole élémentaire

Valérie BOUTROIS, Référente école élémentaire
 Gaëlle DUPIN, Agent d'animation
 Corinne PINEAU, Emploi aidé
 Françoise LOUIS, Agent d'animation
 Déborah XHAFFLAIRE, Agent d'animation
 Evelyne DELANDE, Agent d'animation en CDD

Taux d'encadrement :
 1 animateur pour 18 enfants

Personnel mobilisé

Intervenants extérieurs

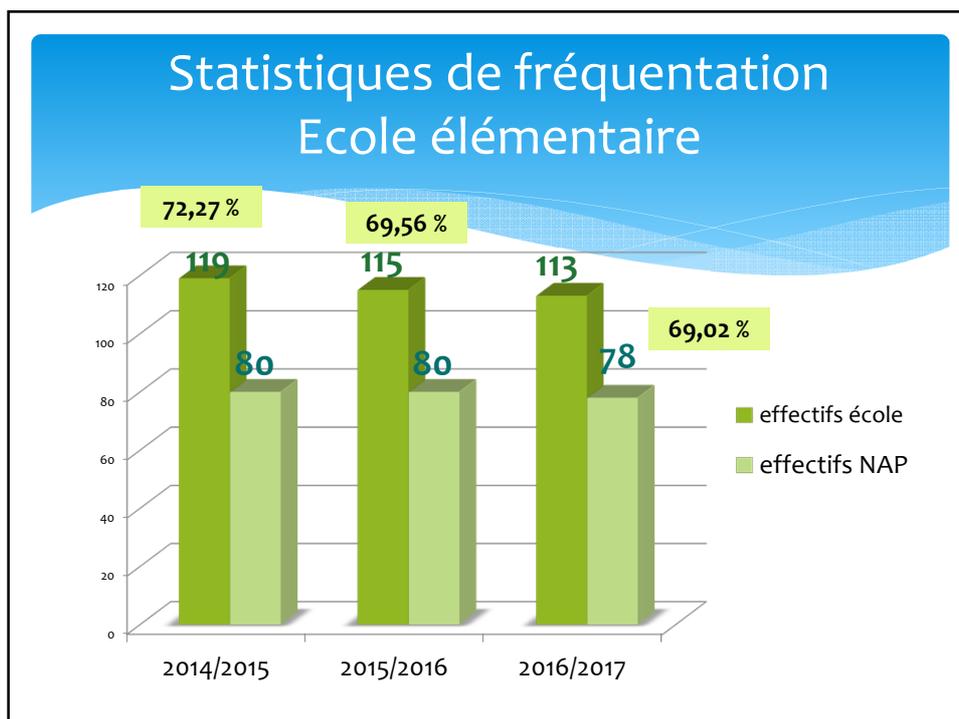
Liliane PLOUZEAU, de la Compagnie Lily Marionnettes
 Pierrette LAGNEAU, Animatrice « Yoga for Kids »
 Claudine BESNIER, Animatrice Atelier Mosaïque
 Sylvie CHARTIER, Animatrice Origami
 Chantal GOBE, Animatrice atelier Aquarelle et Sculptures
 Thierry CHARTIER, Athlétisme
 Jean-Michel JENNERVEIN, Président de AREMIS 72
 Ange-Marie BEOLETTO, Président du Club de Billard
 Foyer de Vie de Saint Pierre du Lorouer
 Mme BOUFFET, animatrice Quilling

Du personnel formé

Valérie BOUTROIS, BAFA et BAFD
 Marinette BREVARD, ATSEM, BAFA
 Caroline POTTIER, BAFA (2014-2015)
 Gaëlle DUPIN, BAFA (2014-2015)
 Déborah XHAFFLAIRE, CAP Petite Enfance et BAFA (2014-2015)
 Isabelle BESNARD, ATSEM, CAP Petite Enfance
 Corinne PINEAU, BAFA
 Françoise LOUIS (*diverses formations sur le thème de la gestion du groupe d'enfants, de l'agressivité, de l'accompagnement aux activités motrices*)
 Gisèle CHIRON, Educatrice spécialisée
 Evelyne DELANDE, BAFA, CAP Petite Enfance

Statistiques de fréquentation Ecole maternelle





Activités proposées en 2016/2017 école élémentaire

Atelier Mosaïque : du 9 septembre au 16 décembre 2016, soit 12 séances avec Mme Besnier et Valérie Boutrois pour les CM1

Yoga pour les CP avec Mme Lagneau et Gaëlle, du 9 septembre 2016 au 14 octobre 2016

Atelier Marionnettes : du 18 novembre 2016 au 10 février 2017, soit 10 séances avec Liliane Plouzeau et Marinette Brévard, CM2,

Semaine Bleue le 7 octobre 2016 : le midi repas à la cantine, puis visite des écoles et participation aux ateliers ou jeux de société avec les enfants.

« **Les enfants ont un incroyable talent** » avec le centre social : dans le cadre de la semaine de la famille du 17 au 22 octobre 2016.

Aquarelle avec Chantal Gobé, à compter du mois de janvier 2017

Action piscine reconduite avec Victor en 2017

Activité jardinage proposée par Françoise Louis.

Activités proposées en 2016/2017 école maternelle

Yoga : pour les grandes sections avec Mme Lagneau et Marinette, du 9 septembre 2016 au 14 octobre 2016

Semaine Bleue : rencontre intergénérationnelle enfants-grands parents l'après-midi,

Bibliothèque à roulettes avec bénévoles de la bibliothèque : à partir du 6 janvier 2017 pour 6 séances de 1 heure (14 à 15 h).

Jeux collectifs, lecture, activités manuelles

Atelier coquilles d'œufs dès la rentrée

Activités sportives

Aides financières

ETAT

Fonds de soutien
Par année scolaire
50 € par élève +
40 € si zone de
revitalisation
rurale
= **90 € par élève sur
la base des effectifs
scolaires déclarés**

En 2016
90 € x 193 élèves
17 370 €

CAF

Aide spécifique
aux rythmes
éducatifs (ASRE)
= 0,52 € par heures
réelles réalisées
(max = 56 € par
enfant et par
année scolaire

CEJ APS

Montant
forfaitaire

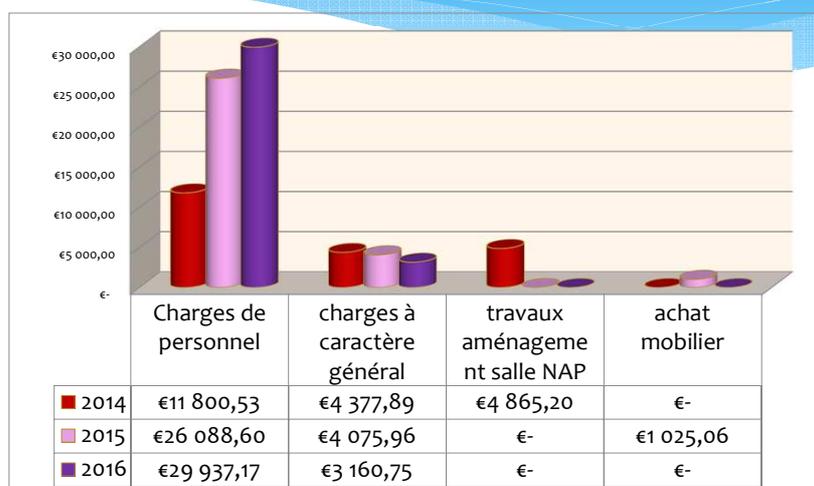
En 2016

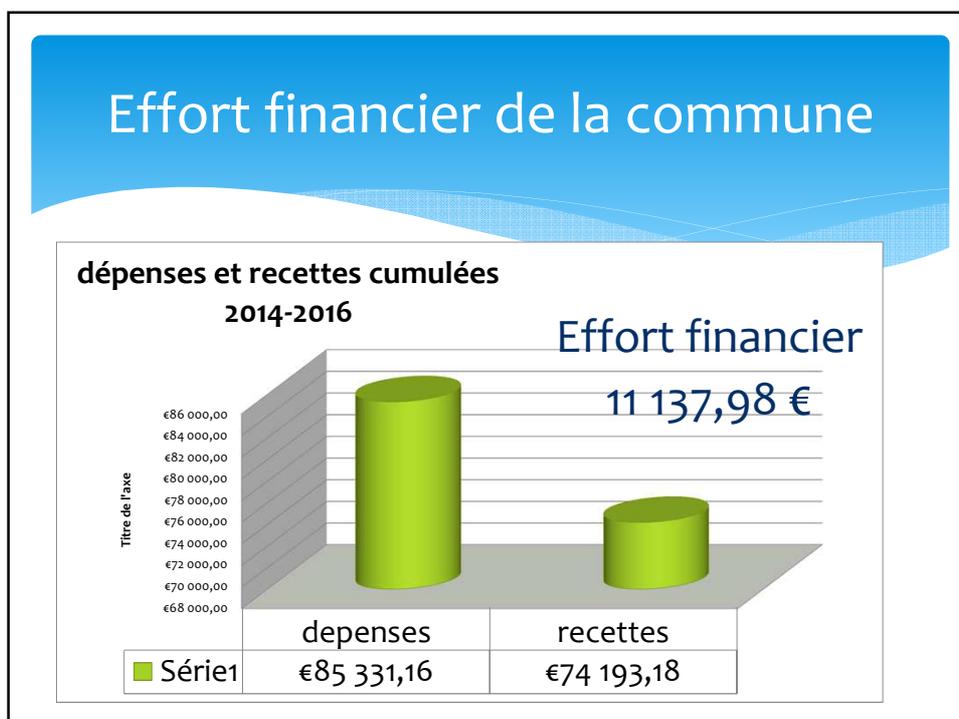
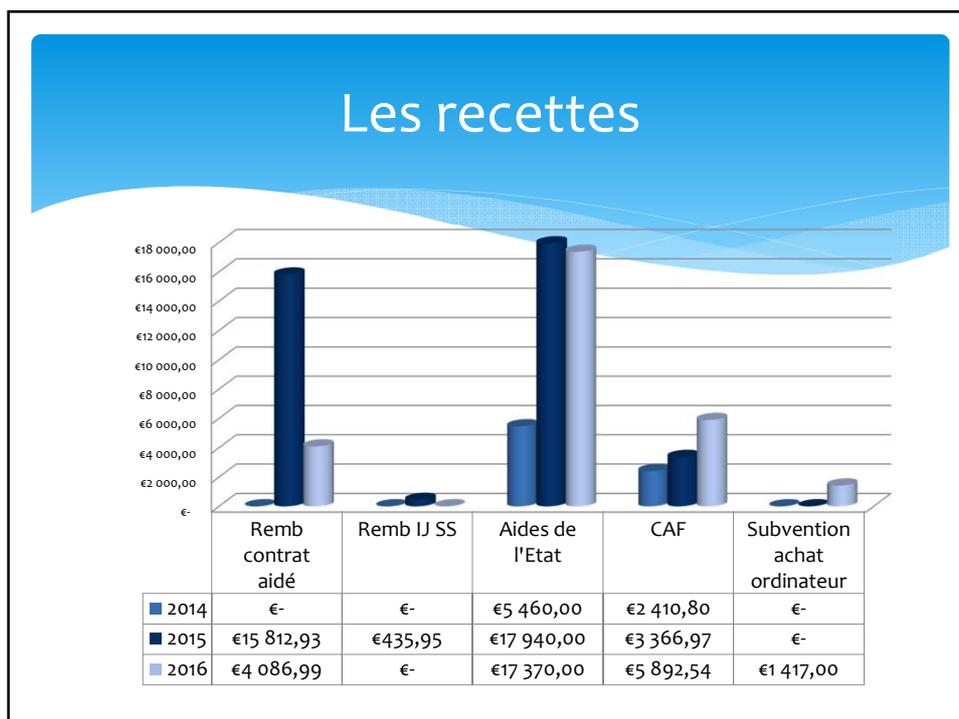
5 058,72 €

Budget en recettes et en dépenses Années 2014 – 2015 - 2016



Les dépenses





Le PEDT (Projet Educatif de Territoire)

COMMUNE DU GRAND-LUCÉ

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de la commune du Grand-Lucé

DONNEES GENERALES

Nom et prénom du correspondant : MERICIEL Nadine
 Fonction : Adjointe au Maire
 Adresse : 1 rue St Pierre 72160 LE GRAND-LUCÉ
 Téléphone : 03 33 88 36 88
 Adresse électronique : nadine.mericiel@grandlucé.fr

Formateur et public du PEDT : Ecole primaire et école maternelle du Grand-Lucé
 Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes concernées au projet) :
COMMUNE

Indiquer si le territoire est classé en zone prioritaire (ZUP ou ZDR) : ZDR

Public concerné : enfants de 3 ans jusqu'à 16 ans
 Nombre total d'enfants : 223
 Niveau maternel : 100 de 3 ans à 5 ans
 Niveau primaire : entre 6 ans et 16 ans : 123
 Niveau secondaire : 0

La commune souhaite bénéficier des taux d'encadrement définis par le décret n°2013-107 du 3 août 2013 relatif à titre expérimental et pour une durée de trois ans, des taux d'encadrement relatifs pour les activités et leurs participants énumérés dans le tableau ci-dessous :

Un animateur pour 14 élèves âgés de moins de 6 ans (ou au-delà de 10) ;
 Un animateur pour 18 élèves âgés de 6 ans ou plus (ou au-delà de 14)

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire (publics et privés sous contrat)	
Equipements	Total
Écoles maternelles	1
Écoles élémentaires	1
Établissements secondaires	0

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Ecole Maternelle « Les Petits Lutins »
- Ecole Primaire « Les Lucioles »

PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires Institutionnels :

- Le Maire du Grand-Lucé
- L'Education Nationale
- CAF de la Sarthe
- CCDC de la Sarthe

Partenaires Associatifs :

- Associations locales (Club Football, Club Aériens, Club Basket, Club Tennis...)

Autres partenaires :

1-6 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le PEDT (Projet Educatif de Territoire)

La loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...), associations, institutions culturelles et sportives.

Le PEDT (Projet Educatif de Territoire)

Il vise à tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le PEDT (projet éducatif de territoire)

Un PEDT est obligatoire en cas de dérogation à l'organisation du temps scolaire et d'assouplissement du taux d'encadrement et nécessaire pour les communes qui souhaitent continuer à percevoir le fonds de soutien aux communes et aux EPCI.

Il permet également d'obtenir l'assouplissement des taux d'encadrement.

Pour la commune du Grand Lucé, il a été élaboré et signé en août 2014, pour une durée de 3 ans.

Le futur PEDT

Un PEDT est à reconstruire pour la rentrée scolaire 2017 :

- Quelle organisation de la semaine ?
- Quel contenu ?
- Quels objectifs ?